

## Résumé (français)

Des planificateurs spécialisés sont chargés de l'équilibrage énergétique des bâtiments dans le cadre de l'application ou de la modernisation des bâtiments existants. Pour la construction non résidentielle, la seule norme autorisée en Allemagne est la série de normes DIN V 18599, pour la construction résidentielle, l'une des nombreuses méthodes alternatives. Si la norme DIN V 18599 est utilisée, le logiciel est utilisé. Un calcul manuel peut être exclu dans la pratique, car la procédure de calcul est basée sur un calcul d'itération. En outre, un bilan mensuel doit être effectué pour chaque zone du modèle de calcul, par exemple pour les périodes d'utilisation et de non-utilisation ainsi que pour les cas de chauffage et de refroidissement. L'abondance des calculs requis rend à elle seule l'utilisation de logiciels nécessaire. Étant donné que dans certains États fédéraux, des experts supplémentaires sont impliqués dans le processus de soumission des demandes de permis de construire et que Deutsches Institut für Bautechnik (DIBt) est également chargé de l'inspection des bilans énergétiques, bien que dans le cadre d'une mesure différente, la nécessité d'une documentation de calcul standardisée est devenue de plus en plus évidente. Outre ces préoccupations de droit public, les bilans énergétiques sont également utilisés lorsqu'il s'agit de subventions d'État. La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) utilise, entre autres, les bilans énergétiques selon la norme DIN V 18599 (bâtiments efficaces), mais aussi le Bundesamt für Wirtschaft und Ausfuhrkontrolle (BAFA) dans son programme de conseil en énergie des bâtiments (feuille de route de rénovation).

L'objectif du projet était donc d'élaborer une directive de documentation contraignante (format de sortie et instructions pour la préparation) qui réponde à toutes les exigences d'un audit et à tous les souhaits des parties concernées. L'objectif est de publier les résultats du projet en complément de la norme DIN V 18599.

Les considérations fondamentales pour la documentation des calculs selon la norme DIN V 18599, qui sont reflétées dans le supplément 3 de la norme DIN V 18599 qui a été retiré, ont été reprises et développées. En particulier, la référence aux réglementations en matière d'économie d'énergie et l'utilisation prédominante de symboles de formules sont toujours omises. Cela tient compte du problème structurel que plusieurs mois, voire des années, peuvent s'écouler entre la publication des différents principes et leur mise en œuvre dans une directive de documentation. Outre l'intégration des changements intervenus entre les versions 2011 et 2018 des normes, le caractère ancien de la forme de la documentation a été abandonné. Il y a deux raisons principales à cela : D'une part, il est apparu que la révision de la directive sur la documentation sur la base des formulaires nécessiterait des efforts considérables qui ne sont pas abordables dans le cadre des travaux de normalisation habituels. D'autre part, en structurant la directive sur la documentation en sections, le niveau de détail de la production peut être facilement contrôlé en activant ou en désactivant des sections individuelles.

En raison de l'implication plus profonde des parties concernées en rapport avec les connaissances acquises au cours des dernières années sur la nécessité d'une production normalisée, notamment en ce qui concerne le contrôle des certificats de performance énergétique, on peut supposer que la nouvelle directive sur la documentation sera largement appliquée et conduira ainsi à une meilleure acceptation de la série de normes DIN V 18599.

---